

**Agenda****Lundi 28 janvier**

-11h30 : signature de la convention de la Fondation pour l'humanisme numérique.

-15h : **Nicolas ROCHE**, directeur des affaires stratégiques, de sécurité et du désarmement au ministère des Affaires étrangères : « *Les questions morales et philosophiques soulevées par la stratégie de dissuasion nucléaire.* »

-17h : Comité secret.

Lundi 4 février

-10h30 : réunion du groupe de travail « Humanisme et mondialisation » (salle 4).

-11h30 : réunion de la section Économie politique, statistique et finances (salon Vuillard).

-12h30 : déjeuner des académiciens (salon Édouard Bonnefous).

-15h : **Thierry de MONTBRIAL**, membre de l'Académie des sciences morales et politiques : « *L'intérêt national* ».

Lundi 11 février

-15h : **Jean MASSOT**, président de section honoraire au Conseil d'État, « *Le chef de l'État et les opérations extérieures* ».

-16h30 : réunion du groupe de travail « Science et philosophie » (salon Robert Courrier).

-17 h : inauguration de l'auditorium de l'Institut.

Lundi 18 février

-15h : **Louis GAUTIER**, conseiller maître à la Cour des comptes, ancien secrétaire général à la défense et à la sécurité nationale, « *La solitude stratégique des Européens* ».

-17h : comité secret (adoption du règlement intérieur).

Séance du lundi 21 janvier

Après approbation du procès-verbal de la séance du lundi 7 janvier, le président **Georges-Henri Soutou** a prié le secrétaire perpétuel **Jean-Robert Pitte** d'introduire en séance, après approbation de leur élection par décret du président de la République, les nouveaux académiciens **Olivier Houdé** et **Éric Roussel**, qui ont respectivement succédé à **Lucien Israël** le 3 décembre et à **Claude Dulong-Sainteny** le 10 décembre 2018. Tous deux ont pris place sous les applaudissements de leurs confrères.

Deux ouvrages ont été déposés sur le bureau de l'Académie : *Littre devant Dieu. Le temps des agnostiques* de Jean-François Six (nouvelle édition augmentée, Paris, Eurédit, 2018, 264 p.), présenté par **Jean Tulard**, et *Au fil du temps. Études juridiques libanaises et proche-orientales* de **Pierre Gannagé** (Beyrouth, Presses de l'université Saint-Joseph, 2013, 384 p.), présenté par **Yves Gaudemet** et **Pierre Delvolvé**.

Le président a alors donné la parole à **Laurent Stefanini**, délégué permanent de la France auprès de l'Unesco et correspondant de la section générale de l'Académie, pour la communication hebdomadaire qui était intitulée « La Corse en France : 250 ans d'adhésion consentie ». À travers le cas de la Corse, composante singulière, mais à part entière, de la République, l'exposé entendait aussi interroger le rapport de la France avec une de ses périphéries ou « marches » dans l'acception médiévale du mot, au contact du monde extérieur.

L'orateur a rappelé les grandes étapes de l'intégration de l'île dans la réalité française, qui est le fruit d'un long processus jouant tout à la fois, selon des rythmes distincts, sur les registres politique, moral, juridique, économique et culturel. Investis par le traité de Versailles (15 mai 1768) de l'exercice de la souveraineté sur la Corse, les Bourbons ont procédé à une acclimatation prudente, qui ménageait les particularités de l'île et cherchait à gagner les élites locales. Ces dernières, pour leur part, se sont convaincues de l'intérêt du rattachement à une grande puissance capable d'assurer la paix après quarante années de luttes internes et d'agressions extérieures. Ce sont d'ailleurs elles qui, en 1789, obtiennent de la Constituante la proclamation du rattachement définitif de la Corse à la France. Après l'éphémère épisode du royaume anglo-corse (1794-1796) et les autres soubresauts de la période révolutionnaire, suivent cent-cinquante ans d'une « départementalisation paisible ». Tandis que sur l'île les autorités tirent profit du maintien d'un système clanique et clientéliste, les Corses trouvent un débouché dans le service de l'État français, en particulier son administration coloniale. Leur lourde contribution aux pertes de la Grande Guerre, comme leur soulèvement en 1943 contre le joug allemand, illustrent leur attachement sans équivoque à la patrie française.

Cette belle mécanique se grippe pourtant dans les années 1960. L'irruption du tourisme de masse, le contrecoup de la décolonisation et l'arrivée de nouvelles populations déstabilisent la société corse qui prend conscience du retard de son développement. Les courants nationalistes naissent sur ce terreau et la violence s'empare de l'île. À cette situation critique, l'État a répondu par la concession de compétences élargies, au fil de quatre statuts (1982, 1991, 2002 et 2015) qui dessinent, non sans hésitation, une véritable autonomie, mais il reste, de part et d'autre, à « faire fonctionner ce système original et décentralisé ».

« La Corse et les Corses, a conclu L. Stefanini, n'ont pas à espérer de sort plus enviable que d'appartenir à l'ensemble français dont ils représentent un élément constitutif original. D'une certaine manière, la Corse est d'autant plus française que la France est grande et rayonne en Méditerranée et dans le monde. »

À l'issue de sa communication, **Laurent Stefanini** a répondu aux questions et observations que lui ont adressées **Georges-Henri Soutou**, **Jean-Claude Casanova**, **François d'Orcival**, **Pierre Delvolvé**, **Rémi Brague**, **Gilbert Guillaume**, **Jean-Claude Trichet**, **Haïm Korsia**, **Pierre Brunel**, **André Vacheron**, **Jean Tulard**, **Yves Gaudemet** et **Jean-Robert Pitte**.

- Le dernier numéro de la *Revue d'histoire diplomatique* reproduit les actes du colloque « **Pierre Messmer** et le sens de l'État » qui s'était tenu le 11 mars 2016 à la Fondation Dosne-Thiers à l'initiative de l'association des Amis de Pierre Messmer. Ils se composent des contributions de **François d'Orcival** (« Pierre Messmer et l'opinion publique (1972-1974) »), François Broche (« La candidature de Pierre Messmer à l'Élysée »), Gilles Le Béguec (« Pierre Messmer et l'évolution de la V^e République depuis 1974 »), **Georges-Henri Soutou** (« L'indépendance nucléaire nationale »), Frédéric Turpin (« Pierre Messmer et l'outre-mer : de l'empire à ses confettis et à la coopération franco-africaine ») et Christine Manigand (« Pierre Messmer face à la construction européenne »). L'ensemble est introduit par le témoignage de **Gabriel de Broglie**, son successeur comme chancelier de l'Institut : « Pierre Messmer avait une idée très claire de son devoir et de ses fidélités. La difficulté est souvent moins d'arrêter sa propre ligne de conduite que de la traduire dans les faits, jour après jour. Pierre Messmer n'a jamais dévié, quel qu'en fût le prix, car l'intérêt supérieur le commandait. Et cela a suscité auprès de tous ceux qui l'ont approché une grande admiration ». Est entre autres rappelé le rôle de Pierre Messmer à l'Académie des sciences morales et politiques (dont il fut le secrétaire perpétuel de 1995 à 1998) et à l'Institut, où il a œuvré, dans le prolongement de sa carrière politique, pour « rapprocher une certaine idée de la France des préoccupations des Français, permettre la construction de la France de demain, d'une France grande et humaine qui innove, qui progresse, qui soit ouverte aux artistes et aux créateurs. »

- **Jean Tirole** figure dans la liste des « 35 penseurs qui influencent le monde » dressée par *Le Nouveau Magazine Littéraire* (n° 13, janvier 2019, dossier coordonné par Patrice Bollon), qui le classe parmi « les influenceurs ». Il est décrit comme « un libéral classique, mais pas un idéologue et encore moins un sectaire. [...] Il défend la rationalité du marché. Mais il milite aussi pour sa régulation ferme. [...] C'est ce message "humaniste" qui, en des temps de distorsion dans la répartition des fruits de l'activité commune au détriment de ses "parties prenantes", a fait de Jean Tirole une référence éthique importante dans le champ économique et social. » Le magazine retient également le nom de **Roger Scruton** en tant que principal représentant du courant « néo-conservateur ».

- **Xavier Darcos** était invité le 6 janvier par Charles Dantzig dans l'émission « Personnages en personne » sur France Culture. Le sujet était « Antigone ou le Triomphe de la faiblesse » et portait principalement sur l'héroïne de Sophocle. X. Darcos a insisté pour qu'on rende à Antigone son épaisseur de personnage de tragédie : « est-ce que les valeurs morales que sent la personne en elle peuvent se conjuguer avec l'ordre politique ? Cela n'est pas certain. Toute la question est là. » À travers la fille d'Œdipe, il reconnaît la « recherche de l'écho sonore parfait de l'innocence qui dit la vérité et qui ne se soumet pas » (<https://www.franceculture.fr/emissions/personnages-en-personne/antigone-ou-le-triomphe-de-la-faiblesse>).

- **Bertrand Saint-Sernin** présente *Lord Jim*, dans l'émission « En compagnie » sur Canal Académie (mise en ligne le 9 janvier). Découvert en hypokhâgne, le roman de Joseph Conrad amène le philosophe, auteur entre autres d'un *Traité de l'action*, à réfléchir à ce qui guide les actions humaines. « Jim, comme nous l'avons dit, est l'un de nous. Ce qui lui arrive nous concerne tous. Or, son destin ne résulte pas de l'action de forces occultes. Il fait partie du réel, au même titre que l'eau, l'air, la terre ou le feu. Méditer sur le destin, c'est donc réfléchir sur ce cinquième élément de l'univers. » Certaines formules de Conrad laissent penser que ses héros sont les victimes impuissantes de forces qui les dépassent. En réalité, nuance Bertrand Saint-Sernin, « Conrad suggère que les existences sont régies par des influences externes et internes, que les individus ne parviennent pas à maîtriser, bien que, une fois analysées, ces influences ne soient pas incompréhensibles » (<https://www.canalacademie.com/ida12050-Lord-Jim-de-Joseph-Conrad.html>).

- Dans une tribune pour *Le Monde* (12 janvier), « Les nouvelles routes de la mondialisation », **Mireille Delmas-Marty** se demande quelle pourrait être la boussole de l'humanité, dans un monde où « les interdépendances sont devenues si fortes qu'aucun État ne peut y répondre seul de façon efficace ». Or, « pour gouverner un monde instable et fragmenté, sans État mondial, nous n'avons besoin ni d'une utopie nouvelle ni de nouveaux mythes, mais de renouveler nos imaginaires par des récits d'anticipation ». En effet, « alors que la nation, inscrite à la fois dans le passé et le présent, est comprise comme une communauté unie par la mémoire d'un passé commun et le désir de vivre ensemble, l'humanité ne deviendra communauté que si les humains prennent non seulement conscience de leur appartenance à la même "famille humaine", [...] mais encore se reconnaissent unis par leur communauté de destin. » Les grands récits unificateurs actuellement à l'œuvre, comme celui du changement climatique, ont précisément cette fonction de dessiner un avenir commun, mais ils ne sauraient rendre entièrement compte de l'imprévisibilité de la marche du monde. Mireille Delmas-Marty propose, pour cela, de retenir quatre grands « principes conciliateurs et pacificateurs » : la dignité humaine, la solidarité planétaire, l'hospitalité et la créativité, « source vive de nos humanités. C'est le seul principe qui fonde notre responsabilité et peut à la fois satisfaire la raison et échapper aux automatismes de nos pulsions. Le seul peut-être qui puisse répondre à la terreur comme à la fureur, à la misère comme à la colère. »

- **Jean-Claude Trichet** a été invité le 15 janvier à prononcer devant le Parlement européen à Strasbourg un discours à l'occasion des 20 ans de l'Euro. Il a rendu un hommage particulier au Parlement européen, auprès duquel il a trouvé un soutien entier lors de la crise financière puis celle des dettes souveraines : « Le message reçu du Parlement européen pendant toute cette période était simple : "Soyez fidèle à votre mandat démocratique d'assurer la stabilité des prix. Soyez créatif et suffisamment audacieux pour être au niveau de vos responsabilités dans les moments aigus de crise." ». Il s'est félicité du taux relativement élevé de confiance dont jouit le Parlement européen parmi les populations des États membres (48 %), ce qui lui fait affirmer : « nous savons dès aujourd'hui que l'Europe de demain pourra s'appuyer sur la crédibilité de sa monnaie unique, l'Euro, et sur la confiance dans son Parlement élu au suffrage universel ». L'allocation peut être visionnée à cette adresse : https://multimedia.europarl.europa.eu/fr/ep-plenary-session---formal-sitting--20th-anniversary-of-the-euro-statements-by-jean-claude-trichet-former-ecb-president-and-by-mario-draghi-ecb-president_I166333-V_rv. Le 16 janvier, J.-Cl. Trichet a également été invité à prononcer la « Erich Schneider Memory Lecture » à l'Université de Kiel en Allemagne.